

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 907 2 décembre 1941

n° 907 2

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 décembre 1941

Numéro JO  
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro  
31 décembre 1941

### TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant de vaisseau Sourisseau, commandant le cercle d'Obock, est remis à la disposition du capitaine de corvette commandant la marine en Côte française des Somalis à compter du 3 décembre 1941. Le lieutenant de réserve Lasserre, du bataillon de marche n° 3, est placé dans la position hors cadres pour compter du 1<sup>er</sup> décembre 1941 et prend le commandement du cercle d'Obock le 3 décembre 1941. Le sergent Lebreau, du bataillon de marche n° 3, est placé dans la position hors cadres pour compter du 1<sup>er</sup> décembre, et remplira les fonctions d'adjoint au commandant du cercle d'Obock.